

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Avril 2024

**Commune de Barlest
Carte Communale (CC)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Le Président

**ARRETE n° ARR2024-026
PORTANT MISE À JOUR DES ANNEXES DE LA CARTE COMMUNALE
DE LA COMMUNE DE BARLEST RELATIVE AUX SERVITUDES
D'UTILITÉ PUBLIQUE PRENANT EN COMPTE LA SERVITUDE
AÉRONAUTIQUE DE DÉGAGEMENT DE TYPE T5**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L161-1 à L161-4, L162-1, L163-10 et R163-8.

Vu la Carte Communale de la commune de Barlest,

Vu l'arrêté ministériel du Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires en date du 08 décembre 2022, et les plans annexés, approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Hautes-Pyrénées),

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes de la Carte Communale de la commune de Barlest relatives aux servitudes d'utilité publique.

ARRETE :

ARTICLE 1 : les annexes : la liste des servitudes d'utilité publique et des contraintes et le plan des servitudes d'utilité publique de la Carte Communale de la commune de Barlest sont effectivement mises à jour à la date du présent arrêté par institution de servitudes d'utilité publique.

Cette servitude d'utilité publique fait suite à l'approbation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Hautes-Pyrénées).

ARTICLE 2 : le dossier de mise à jour des servitudes d'utilité publique sera tenu à disposition du public :

- à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, à la Zone Tertiaire Pyrènes Aéro Pôle, Téléport 1, CS 51331 65013 TARBES CEDEX 9, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- à la mairie de Barlest aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.


ARTICLE 3 : le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées ainsi qu'à la mairie de Barlest durant un mois, conformément aux

dispositions de l'article R153- 18 du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Hautes- Pyrénées.

Juillan, le 22 AVR. 2024

 Gérard TREMEGE

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Avril 2024

**Commune de Barlest
Carte Communale (CC)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Liste des Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Barlest

Liste des servitudes d'utilité publique recensées

<i>Type</i>	<i>Libellé</i>	<i>Objet</i>	<i>Nom</i>	<i>Document de référence</i>	<i>Date</i>	<i>Gestionnaire</i>
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	CPT065000081	Captage 065000081			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
I3	Servitudes relatives aux canalisations de transports et distribution de gaz	Canalisation	DN 350 SOUMOULOU - OSSUN			TOTAL INFRASTRUCTURE GAZ FRANCE Direction opérations Région de Pau
I4	Servitudes relatives aux lignes électriques	Ligne 63 kV	COARRAZE - NAY - SARSAN			SNCF Département IGTE
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement	Surface de dégagement	Aérodrome Tarbes-Lourdes-Pyrénées	Arrêté ministériel	08/12/2022	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud Délégation Territoriale des Hautes-Pyrénées

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Avril 2024

**Commune de Barlest
Carte Communale (CC)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Plans des Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



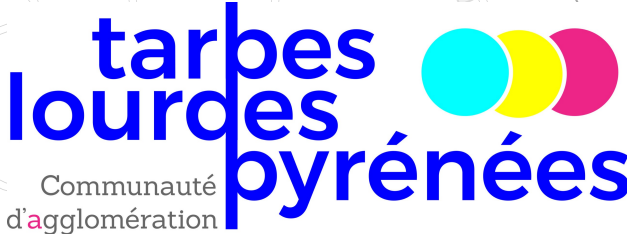
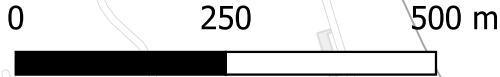
Les Servitudes d'Utilité Publique sur la commune de Barlest

LAMARQUE-PONTACQ

BARLEST

LOUBAJAC

LOURDES



Éléments structurants (BD TOPO de l'IGN)

- Route
- Surface hydrographique
- Bâti
- Commune de la CATLP

Les types de servitudes d'utilité publique

- AS1 - SUP relative à l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (générateur)
- I3 - SUP relative aux canalisations de transports et distribution de gaz (assiette)
- I3 - SUP relative aux canalisations de transports et distribution de gaz (générateur)
- I4 - SUP relative aux lignes électriques (assiette)
- I4 - SUP relative aux lignes électriques (générateur)
- T5 - SUP aéronautiques de dégagement (assiette)
- T5 - SUP aéronautiques de dégagement (générateur)

Sources : Géoportail de l'Urbanisme, 2024
 IGN, BP TOPO (2023)
 Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées
 Date : Mars 2024